

Le petit journal des associations et institutions sociales, caritatives et humanitaires de la région dunkerquoise

QUEL AVENIR POUR LA SOLIDARITE ?



TABLE DES MATIERES

Bénéficiaire de la solidarité est-il un droit ? On entend souvent aujourd'hui... 25 mai, journée internationale des enfants disparus P. 2-3-4	La PSM a fait son Assemblée Générale Témoignages : Urgences au CHD Je n'ai jamais rêvé d'être immigrant clandestin P. 5-6	Parole d'exilés de Calais Idées du mois Agenda Pensée du mois P. -7-8
---	--	--

BENEFICIER DE LA SOLIDARITE

EST-IL UN DROIT ?

Au cours de l'une des premières réunions de préparation de nos assises de la solidarité consacrée à l'aide alimentaire, certains ont exprimés leur malaise devant telle ou telle personne qui considérait que l'aide qu'elles venaient demander étaient un droit, comme si la solidarité supposait une autre relation. Qu'en penser ?

Ecartons tout de suite l'interprétation selon laquelle la réponse solidaire serait le don fait par une personne ou une institution supérieure qui déciderait souverainement d'attribuer à telle ou à telle personne l'aide demandée, selon son bon vouloir. Une telle attitude devait sans doute être monnaie courante du temps des rois et des seigneurs, voire du temps des femmes des grands patrons d'industrie.

Fort heureusement, nous sommes aujourd'hui en république. Comme nous le rappelions récemment, la solidarité est devenue, au fondement de la République, une « dette sacrée ». Il n'est donc pas gênant sur le fond que l'appel à la solidarité soit considéré par ceux et celles qui en éprouvent le besoin comme un droit commun. A deux nuances près, et de taille.

Un droit, en république, est le fruit d'une discussion entre les citoyens qui, par l'intermédiaire de leurs élu(e)s le définit. Il répond donc à des règles et accéder à ce droit, comme à tout autre, suppose qu'on obéisse aux conditions posées clairement par ces règles. Encore faut-il que ces règles soient connues de tous et de toutes et qu'elles soient susceptibles d'être changées ou confirmées après un nouveau débat. Qui, aujourd'hui, connaît les règles d'attribution des aides d'urgence de leur Centre communal d'action social ? Quelqu'un se rappelle-t-il, dans un passé récent, d'un débat public, orchestré par sa municipalité, sur les règles d'attribution de ces aides ? Qui, aujourd'hui, connaît les règles d'attribution des aides d'urgence des associations humanitaires ? Quelqu'un se souvient-il d'un débat public portant sur le bienfondé de ces règles voire de l'assemblée générale d'une association portant sur cette question ? Mais aussi, si la solidarité est un droit, en république, elle est toujours associée à une autre de ses règles, la fraternité. L'aide que permet la solidarité est toujours un « don » qui suppose un « contre don », soit un échange. La nature de ce contre don peut faire l'objet, à son tour, d'une règle. Mais il ne pourra jamais se résumer à celle-ci. Ce qui peut être gênant dans l'attitude de certains de réclamer l'accès à une aide comme un droit, c'est qu'ils ou elles oublient parfois d'imaginer le retour qu'impliquera cette aide. Ce retour peut évidemment ne pas être immédiat ou n'être que symbolique. Il ne peut jamais être l'expression d'une soumission. On reviendrait alors aux temps qui ont précédé la république.

A propos de débat public, quand l'entame-t-on ?

Le comité de rédaction

ON ENTEND SOUVENT AUJOURD'HUI...

On entend souvent aujourd'hui de la part d'un certain nombre d'élus relayant un nombre croissant de citoyens, les affirmations suivantes :

- **Solidarité n'est pas charité.** Donc, il ne devrait y avoir aucune aide au nom de la solidarité sans contrepartie.
- Allocations chômage, minimums sociaux, **aucune aide en espèces ne devrait tomber dans l'escarcelle du bénéficiaire simplement parce qu'il a rempli un dossier.**
- **La société doit proposer un rôle à chacun.** Elle ne doit pas fabriquer des parasites.
- **Le rôle de la solidarité** n'est pas de sortir les gens de la galère, mais d'assurer des minimums humanitaires et surtout de **garantir l'égalité des chances.**
- **Solidarité n'est pas culpabilité.** Son rôle n'est pas de réparer des torts datant de la génération précédente, de compenser les carences d'une éducation, ou de lisser les effets d'une mauvaise répartition des neurones entre individus.
- **La solidarité étatisée,** c'est l'assistance.
- **On ne peut pas comprendre qu'un revenu reçu sans effort soit un dû.** Il est donc incompréhensible qu'à partir de ce revenu on en réclame des augmentations, des primes, les moyens de vivre de la même façon que les autres.

Le précédent président de la république s'est fait le héraut du ressentiment des couches populaires envers des assistés qui se trouvent juste au-dessous d'eux dans l'espace social. De ce point de vue,

sa présidence a entériné la fin du consensus républicain autour de l'assistance. La réforme portant création du Revenu de Solidarité Active (RSA), votée le 1er Décembre 2008, de manière symbolique vingt ans jour pour jour après la création du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), avait pour fonction de tourner officiellement la page.

Malgré celle-ci, la promesse de faire reculer la pauvreté d'un tiers en cinq ans n'a pas été tenue.

En effet, les résultats du RSA, après sa création en 2008, ne sont pas à la hauteur des espérances.

Ce dispositif a-t-il cependant permis de mettre fin à la stigmatisation de l'assistanat ?

Depuis la fin des années 90, la préoccupation centrale a été de renforcer les « devoirs » mis en face des « droits » et de lutter contre la « désincitation » à la reprise d'un emploi que l'assistance est supposée créer.

Cette situation de clivage croissant entre salariés modestes et assistés, populations proches par ce qu'elles vivent mais éloignées par la manière dont elles se représentent du fait qu'elles sont placées de part et d'autre des seuils de l'ouverture des droits à l'assistance, a fait l'objet de toutes les attentions.

Désolant paradoxe : en ouvrant l'assistance aux travailleurs modestes, le RSA a fait apparaître en pleine lumière que la fraude souvent dénoncée avait pour envers un non recours massif aux prestations sociales.

Plus des deux tiers des personnes préfèrent se tenir à l'écart des prestations qui leur sont destinées.

Un manque à distribuer important en résulte pour l'Etat !

Seuls 70.000 foyers (150.000 individus) sont sortis de la zone des bas revenus

grâce au RSA. Rien n'a changé pour les autres. Étant donné l'augmentation des dépenses contraintes, cela signifie qu'ils ont continué à s'appauvrir.

Le RSA n'a pas seulement échoué en raison de son contexte d'application, il a également échoué parce que son principe directeur (les individus choisissent de ne pas travailler parce qu'ils n'y ont pas d'intérêt financier) est, à quelques exceptions près, sans fondement dans la réalité.

Jean-Claude

25 MAI JOURNEE INTERNATIONALE DES ENFANTS DISPARUS

A l'origine, le 25 Mai 1979, Etan PATZ, âgé de 6 ans était enlevé à New York, il ne fut jamais retrouvé. Les années suivantes, différentes organisations ont commencé à souligner cette date, c'est en 1983 que le Président des États-Unis proclama le 25 Mai "Journée des Enfants Disparus".

Elle sera ensuite reprise par le Canada, par la Fédération Européenne des Enfants Disparus (Missing Children Europe) et la Belgique en 2002 et par la France en 2003, plusieurs Nations célèbrent le 25 Mai, devenu la Journée Internationale des Enfants Disparus.

L'objectif de cette journée est de mobiliser le public sur la problématique des disparitions d'enfants, et permet

d'adresser un message de solidarité et d'espoir aux parents d'enfants disparus ou enlevés.

Sous l'impulsion de Missing Children Europe, fédération européenne pour les enfants disparus et sexuellement exploités, un numéro de téléphone unique, le 116 000 a été mis en place en Europe.

Missing Children Europe regroupe, en 2012, 28 associations ou organisations non-gouvernementales de 19 pays européens, dont en France l'association La Mouette, la Fondation pour l'Enfance et l'APEV.

Le comité de rédaction

LA PSM A FAIT SON ASSEMBLEE GENERALE

La PSM ou Plateforme de services aux migrants qui réunit les associations qui, du bassin minier au littoral du Nord et du Pas de Calais, les associations qui interviennent chaque jour auprès des personnes étrangères de passage a tenu, il y a quelques semaines son AG annuelle. C'est le moment où elle s'est posé les questions de son avenir. Quel soutien concret apporter aux associations membres ? Quel avenir pour les personnes étrangères ? Quel accueil les populations locales vont-elles continuer à apporter à ces populations ?

Après les résultats aux élections départementales, peut-on encore parler de l'hospitalité de notre pays ? Quel sort va-t-on finalement réserver aux femmes et aux hommes, étrangers poussés vers d'autres pays non seulement par les circonstances dramatiques de leur vie dans leurs pays d'origine, mais aussi par les conditions déplorables qui leur sont accordées dans notre propre pays ? Jusqu'à quand, une minorité de citoyens français fera-t-elle le travail d'accueil minimal à la place de leur état ?

Les associations regroupées en assemblée générale sont parties de la série de convictions suivantes. Tout porte à croire que, pour des raisons économiques comme pour des raisons politiques, les migrations ne feront que s'amplifier dans les années qui viennent. Même si les pays européens ne sont pas l'aboutissement le plus important de ces migrations, celles-ci demeureront importantes dans les années qui viennent. Il y aura, de la part des pays européens des politiques migratoires plus restrictives, mais cela ne tarira pas les migrations. La Grande Bretagne, compte tenu des origines diverses de ses populations, de son passé colonial et de ses propres lois (cf l'habeas corpus) continuera à attirer des migrants. La présence de migrants de passage sur notre territoire littoral ne se tarira donc pas dans un avenir immédiat. Enfin, l'accueil de personnes migrantes ou exilées continuera à faire débat, parfois tendu, au sein de notre société française et européenne.

En fonction de cette analyse partagée par chacun de ses membres, la Plateforme de services aux migrants a pris les trois orientations suivantes :

- 1° Apporter un soutien permanent aux bénévoles des associations qui interviennent auprès des exilés.
- 2° Aider les associations et leurs partenaires à mener à leur terme, matériellement, socialement et culturellement, localement, des « maisons des migrants ».
- 3° Développer une stratégie de communication positive concernant les exilés et les associations qui les soutiennent.

Jean-Marie

TEMOIGNAGES

URGENCES AU CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE

Une personne s'est rendue aux urgences du CHD de Dunkerque mi-avril avec son fils, tombé dans les escaliers. Elle est arrivée à 19h30.

Après avoir vu un médecin, fait des radios et attendu les résultats (deux côtes fêlées), on lui dit qu'elle peut rentrer chez elle avec son fils, il est 0h30.

Mais comment fait-elle pour rentrer, à cette heure il n'y a plus de bus ?

Heureusement, elle avait un téléphone portable et de l'argent elle a donc appelé un taxi.

Mais comment font les personnes qui n'ont ni l'un ni l'autre ?

Elles rentrent à pied...

Ce problème avait déjà été dénoncé par une dame qui a fait Dunkerque – Petite-Synthe à pied en pleine nuit avec un bébé et par une personne, malade du cœur, qui était sortie à 3 heures du matin des Urgences, elle aussi est rentrée à pied. Deux cas parmi d'autres...

Quelles solutions pour ces personnes qui n'ont ni moyen de locomotion, ni argent, ni téléphone quand il est trop tard pour prendre un bus ?

Stéphanie

JE N'AI JAMAIS REVE D'ETRE IMMIGRANT CLANDESTIN



Bien sûr, notre séjour dans la jungle de Calais aurait pu être une malédiction s'il

Suis-je dans l'illégalité ? Si oui, qui sont les citoyens légaux du monde ? Les compagnies multinationales qui se ruent pour exploiter des ressources sans limites ? Ou les dictateurs du monde émergeant qui jouent avec les vies humaines ? Les politiciens autocrates des pays pauvres ont la permission illimitée d'aller n'importe où. Cependant, les citoyens ordinaires qui ont quitté leur famille et leur maison à cause des violations des droits de l'homme et des actions brutales de ces mêmes politiciens, eux n'ont nulle part où aller.

Nous avons traversé des déserts et des océans, nous avons échappé à la mort. Et pourtant, nous devons encore lutter contre ce temps hivernal étrange en dormant sous la tente ou dans une petite pièce, ensemble, avec beaucoup de monde.

n'y avait pas eu les mains de quelques personnes généreuses qui nous tendent du pain, des vêtements, et de l'eau potable. Mais si quelques personnes peuvent faire toute la différence pour sauvegarder nos vies en état de choc extrême, comment se fait-il qu'un effort coopératif du monde entier ne peut mettre fin à la discrimination contre ces immigrants ?

La plupart d'entre nous souhaitent la protection légale que la plupart des pays Occidentaux accorde à leurs animaux domestiques, de par leurs lois. En tant qu'être humain, pendant combien de temps encore me sentirai-je jaloux des chiens de Calais, quand je les vois recevoir des soins importants de la part de leurs propriétaires ? Seul Dieu connaît la réponse.

Gashaye

PAROLES D'EXILES DE CALAIS

*Publication d'un rapport d'enquête auprès des « migrants » de Calais
Quand entendre les exilés de Calais remet en cause certaines idées reçues...*

Le Secours catholique publie ce jour une enquête effectuée en novembre et décembre 2014 auprès des exilés à Calais :

« Nous avons organisé des rencontres et des échanges approfondis avec les exilés afin d'entendre ce qu'eux-mêmes disent de leur vie, de leurs parcours, de leur difficultés comme de leurs espoirs. Ce travail vise à entendre la parole des exilés aujourd'hui, afin d'analyser leur situation et de soumettre des propositions qui pourraient répondre concrètement aux besoins et questionnements actuels.

Aujourd'hui, des enfants, des femmes, des hommes vivent à Calais dans des conditions indignes. Qui sont-ils ?

Les exilés, jeunes pour la plupart (âge moyen : 27 ans), ont été contraints de fuir leurs pays en raison de persécutions vécues ou constatées autour d'eux. Le niveau d'étude des migrants, les métiers qu'ils exerçaient dans leur pays d'origine montrent qu'une grande partie d'entre eux avaient une situation sociale élevée. Il ne s'agit pas ici de migration économique, mais de personnes en recherche de protection, dont les existences sont menacées dans leur pays d'origine. L'analyse de ces entretiens approfondis confirme que l'immense majorité des migrants ont fui leur pays par crainte de persécutions. L'attente d'une protection au sens de la convention de Genève sur les réfugiés est bien au cœur des préoccupations des « migrants de Calais ».

Après avoir traversé un parcours d'exil long et dangereux, ces exilés pensaient être accueillis en Europe. Au contraire, ils

subissent l'indifférence, la violence, le mépris et des conditions de vie dégradantes. Mais, malgré la dureté du sort qui leur est réservé, ils espèrent encore vivre en Europe, faire partie intégrante des sociétés qui les accueillent. Ils ont des désirs très simples : étudier, travailler, s'intégrer.

Des enseignements majeurs pour élaborer des réponses adaptées.

Les entretiens confirment également les effets pervers du règlement « Dublin » : cet accord européen pousse les exilés à ne faire aucune démarche de demande d'asile, de crainte d'être renvoyés dans un autre Etat de l'Union européenne dans lequel ils ne souhaitent pas se rendre.

Mais l'analyse des récits vient surtout tordre le cou à l'idée reçue selon laquelle « les migrants veulent tous aller en Grande Bretagne ». L'immense majorité des personnes entendues n'avaient pas ce projet en quittant leur pays. La modalité ordinaire des déplacements a été de migrer par petits bonds, de pays de non accueil en pays de non accueil.

Ces enseignements constituent des éléments majeurs pour que puissent être élaborées des préconisations et des solutions adaptées aux parcours divers et aux attentes des exilés présents dans le Calais. Car il est temps que soit mis un terme au traitement indigne que la France et l'Europe réservent à ces exilés. »

Pour télécharger le rapport :

<http://secours-catholique.org/rapport-migrants-calais>

IDEES DU MOIS

Découvrez avec Kant les vertus de l'hypocrisie :

50 paradoxes loufoques de philosophie de Sophie Chassat aux éditions Express Roularta ;

Agrégée de philosophie et ancienne élève de l'école Normale supérieure, Sophie Chassat, a rédigé ce petit livre plein de malice.

Un petit livre à emporter dans un sac de randonnée ou de pique-nique pour découvrir sur les pas de l'auteure la profondeur du superficiel ou le caractère ordonné du désordre, le sens de l'absurde, le côté positif du négatif.

Nietzsche, Bergson, Camus pour ne citer qu'eux, vous feront passer de bons moments en picorant une démonstration par gourmandise lorsque le cœur vous en dit.

Pour les plus jeunes :

Je rêve le monde, assis sur un vieux crocodile, 50 poèmes pour que la Terre tourne rond, illustrés par Aurélia Fronty aux éditions Rue du monde - 2015

Au coin des pages de cette nouvelle anthologie, on retrouve un enfant perché sur un crocodile, qui nous interpelle sur ce qu'il voit tout autour de la planète. Des poètes d'aujourd'hui lui répondent, s'insurgent, protestent et nous dessinent de belles manières de vivre ensemble.

AGENDA

RDV au Carrefour

Le 11 mai : Atelier de Travail Social au Carrefour des Solidarités à 9h30

Le 18 mai : Réunion préparation assises santé à 14 heures au Carrefour des Solidarités

Le 18 mai : Collectif migrants au Carrefour des Solidarités à 17h

Le 21 mai : Réunion préparation assises aide alimentaire à 14 heures au Carrefour des Solidarités

Le 27 mai : Commission Epicerie Sociale et Solidaire au Secours Catholique à 14h

LA PENSEE DU MOIS

« Le silence des pantoufles est plus dangereux que le bruit des bottes. »

Pierre Desproges

Le Carrefour des solidarités, c'est 29 associations et 9 C.C.A.S.

Plus de 850 bénévoles, plus de 1000 professionnels et plusieurs milliers de citoyens pauvres.

Comité de rédaction

Thérèse Caulier, Jean-Marie Gueuret, Jean-Claude Bernier, Pierre Mulliez, Vincent Procko, Martine Beuraert,
Pierre Morel, Sandra Bulteel, Stéphanie Tant

15 rue de l'Écluse de Bergues, 59140 Dunkerque – tél : 03 28 63 70 40 – fax : 03 28 63 70 60

@ : carrefourdessolidarites@wanadoo.fr

Site : www.carrefourdessolidarites.org